

examiner toutes les questions relatives à la ligne de conduite et aux méthodes administratives de cette société, et le ministre a promis que le Gouvernement étudierait la chose. Par la même occasion, je voudrais que le Gouvernement examinât une situation analogue mais d'un caractère plus général.

Chaque année, le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada est soumis à un comité spécial de cette Chambre qui s'enquiert des affaires de ce réseau, mais la Chambre n'étudie pas chaque année les problèmes de certaines autres corporations d'Etat qui se trouvent dans la même situation que les chemins de fer Nationaux du Canada vis-à-vis de la Chambre. Je propose que les rapports de la Banque du Canada et de la Société Radio-Canada soient annuellement et automatiquement renvoyés à des comités de cette Chambre, comme l'est celui des chemins de fer Nationaux du Canada. Le rapport de la Banque du Canada relève, bien entendu, du comité permanent de la banque et du commerce, et je propose au premier ministre (M. Mackenzie King) et à la Chambre l'établissement d'une règle d'après laquelle ce rapport serait chaque année automatiquement renvoyé à ce comité qui pourrait alors s'enquérir de la ligne de conduite et des méthodes administratives de la Banque.

Nous n'avons pas de comité permanent duquel relève la Société Radio-Canada. Nous avons bien un comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, qui était jadis fort occupé mais qui n'a maintenant presque plus rien à faire. Nous nommons en outre chaque année un comité spécial chargé d'examiner les comptes des chemins de fer Nationaux. Il y aurait peut-être lieu d'abolir le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques ainsi que le comité spécial des chemins de fer Nationaux et de créer un nouveau comité permanent qui serait appelé comité permanent des communications. Chaque année, on soumettrait automatiquement à ce comité le rapport annuel des chemins de fer Nationaux et celui de la Société Radio-Canada afin que la ligne de conduite et les méthodes administratives de ces corporations soient assujetties à un examen parlementaire.

Ces années dernières, la création de ces entreprises d'Etat a suscité un problème important quant au contrôle parlementaire. Depuis quelque temps nous n'avons pas exercé à leur égard un contrôle immédiat et direct comme nous le faisons à l'égard des divers ministères dont les crédits nous sont soumis. Il est temps que nous exerçons le contrôle qu'exige l'intérêt public. Je demande donc à la Chambre que les rapports soient automatiquement renvoyés aux comités dont j'ai parlé,

convaincu que c'est là le meilleur moyen de réaffirmer notre droit d'exercer un contrôle sur la ligne de conduite et les méthodes administratives de ces entreprises d'Etat et de sauvegarder comme il convient l'intérêt public.

Ces corporations appartiennent à l'Etat et elles sont gérées pour le gouvernement, avec l'argent des contribuables. La routine administrative échappe au contrôle du Gouvernement, mais la ligne de conduite de chacune de ces corporations doit nécessairement refléter la politique ministérielle, cela est certain. Il s'ensuit donc qu'on devrait fournir aux représentants élus du peuple l'occasion d'examiner leurs travaux et leur ligne de conduite. Je prie le Gouvernement de se ranger à cet avis et de faire renvoyer les rapports annuels de ces corporations à des comités appropriés.

Cette question a un autre aspect qui mérite notre attention. Le renvoi de ces rapports annuels à de tels comités permettrait aux membres de cette Chambre de faire un emploi utile de leurs talents. Il me semble que les membres de la Chambre se sentent frustrés. Dans les circonstances actuelles, on ne leur fournit pas l'occasion de participer à l'effort national dans la mesure que justifient leur position, leurs aptitudes et leurs désirs.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'appuie chaleureusement tout ce que j'ai entendu de la déclaration que le chef de l'opposition (M. Hanson) vient de faire. J'ai préconisé, au cours de ces dernières années, de confier périodiquement à un comité l'examen du fonctionnement de la Société Radio-Canada, mais j'estime qu'à tous points de vue la proposition du chef de l'opposition est préférable. Avec l'expansion des entreprises publiques et leur étatatisation croissante, j'estime que l'examen du fonctionnement de ces entreprises par un organisme parlementaire s'impose plus que jamais. L'existence des chemins de fer Nationaux, de la Société Radio-Canada, de la Banque du Canada et des Lignes aériennes Trans-Canada exige, il me semble, comme mesure de protection, de soumettre leurs opérations à une enquête aussi approfondie que possible de la part des membres de cette Chambre. J'estime que ces sociétés, tout en relevant du Parlement, doivent échapper, comme elles le font actuellement, à tout contrôle ou ingérence politiques, tout en restant soumises à la surveillance parlementaire. J'appuie de tout cœur la proposition du chef de l'opposition.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans pour cela m'engager à en approuver tous les détails, je partage le point de vue exposé par mon honorable ami le chef de l'opposition